

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2016

Convocation en date du 12 décembre 2016

Présents : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, GELON, Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, BOULILA, HUFSCHMIDT, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, M FORGERON,

Ont donné pouvoir : Madame SILLY à Madame VANPOUILLE
Monsieur CHARTON à Monsieur DUCLERCQ

Absents excusés : Madame SANTALO, Messieurs GODINEAU-MANIEZ, SCHORNO

Absente : Madame VENIN

Secrétaire de séance : Monsieur HUFSCHMIDT

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2016. Il est à noter que suite à l'adoption du tarif de location des salles, deux associations ont demandé la révision de cette décision et c'est pour ce motif, que de nouveau, ce dossier a été inscrit à l'ordre du jour .

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE – RURALOIS

La fusion des Communautés de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise au 1^{er} janvier 2017 a comme conséquence, la révision de la répartition des délégués au sein des communes membres. De ce fait, au 1^{er} janvier 2017, la commune de Mesnil-en-Thelle ne sera plus représentée que par deux délégués alors que jusqu'à cette date, trois délégués avaient été élus. Dans ces conditions, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués parmi les trois élus au suffrage universel direct de 2014. Sont candidats sur la liste : Monsieur DUCLERCQ, Madame SILLY. Après un vote à bulletin secret, la liste Monsieur DUCLERCQ, Madame SILLY obtient 13 voix, 2 bulletins nuls.

A la majorité absolue, Monsieur DUCLERCQ et Madame SILLY sont élus délégués communautaires.

REVISION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES OMER BEE ET JULES VERNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif de location des salles Omer Bée et Jules Verne qui sera applicable au 1^{er} janvier 2018. La modification par rapport à la délibération du 15 novembre dernier concerne les locations gratuites par les associations qui sont portées à deux par an afin que les associations qui organisent des repas à destination des administrés ne soient pas pénalisées et qu'elles continuent à assurer l'animation au sein de la commune.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ISOLATION THERMIQUE DANS LE COULOIR DE L'ECOLE PRIMAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'isolation thermique dans le couloir de l'école primaire (remplacement des fenêtres, des radiateurs et installation d'un faux-plafond), travaux estimés à 74 535.75 euros.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ISOLATION AU RESTAURANT SCOLAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'isolation thermique dans le restaurant scolaire (installation de stores extérieurs et installation d'un faux-plafond), travaux estimés à 24 329.20 euros.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AUPRES DE LA SMACL

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise pour une durée d'un an, le renouvellement du contrat d'assurance souscrit par la commune auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9 et autorise Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

ADMISSION EN NON-VALEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°85/2013 de l'exercice 2013 et études surveillées d'un montant de 10.50€ et restaurant scolaire 5.26 € soit un montant total de 15.76€

DECISION MODIFICATIVE 3/2016

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2182-101	Matériel de transport	500
2188-105	Autres immobilisations corporelles (vaisselle restau)	450
2188-107	Autres immobilisations corporelles (vaisselle restau)	550
020	Dépenses imprévues	-1 500

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

6541	Créances admises en non-valeur	20
------	--------------------------------	----

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ACCORDEE AU MAIRE (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2017 à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2016</i>	<i>25%</i>
204	401 000	100 250
21	9 280	2 320
23	829 500	207 375

Répartis comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Crédits</i>
204	125-Eclairage public, enfouissement	2041581	50 000
23	110- Travaux de voirie	2315	50 000
21	101- Atelier	2188	2 300

Madame VENIN entre dans la salle et se joint à la réunion.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal attribue au personnel communal le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) qui doit être mis en place en remplacement du régime indemnitaire préalablement attribué au personnel communal tel qu'il a été défini lors de la réunion du 15 novembre dernier.

MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL NON CONCERNE PAR LE RIFSEEP

A l'unanimité, au 1^{er} janvier 2017, le Conseil Municipal maintient l'attribution du régime indemnitaire précédemment accordé à l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (indemnité d'administration et de technicité) qui ne peut bénéficier du RIFSEEP en l'absence de la parution des décrets d'application pour ce grade,

MAINTIEN DE LA PRIME ANNUELLE

A la majorité (abstentions de Messieurs HUFSCHMIDT et FORGERON), le Conseil Municipal maintient, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'attribution de la prime annuelle versée au personnel communal et les modalités d'attribution qui s'y attachent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres relatif à la construction de la médiathèque sera examiné en janvier 2017.

Monsieur le Maire annonce que, très rapidement, l'étude concernant la construction d'un accueil de loisirs va être lancée. Ce local comprendrait deux salles (une pour les enfants de maternelle et une pour les enfants des classes primaires) ainsi qu'une salle de réunion pour les associations et une salle pour le stockage de matériel.

Monsieur HUFSCHMIDT interroge sur la date de réalisation de l'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue du Beau Regard.

Monsieur LECOMPTE explique qu'il y a eu un problème sur l'éclairage public, Avenue du Parc du Thelle. Il rappelle qu'il est important de signaler tout dysfonctionnement de cet ordre en mairie afin de diligenter, au plus vite, les réparations qui s'imposent.

Monsieur GELON explique que suite au rachat de l'imprimerie NORSUD qui, jusqu'à ce jour, réalisait le bulletin municipal annuel, aucun démarchage auprès des sponsors éventuels n'a été réalisé et que la parution de cette brochure.

A MESNIL-EN-THELLE le 23 décembre 2016
Le Maire

Alain DUCLERCQ